

**Bienvenue.** Ce livret dit qui fait quoi, ce à quoi tu as droit, ce qu'on attend de toi, qui appeler quand ça coince — et il inventorie **tout ce que l'école met à ta disposition** : les seize missions, leurs procédures, chaque document et où le trouver. Garde-le : tout y est, et l'équipe pédagogique tient chaque document à ta disposition.

## 1. L'école

Epinay Management School est une école de commerce et un **centre de formation d'apprentis** à Épinay-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis, certifié **Qualiopi** (certificat n° QNW0189, valide jusqu'au 29/06/2029). La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage. Des formations du BTS au mastère — commerce, gestion, vente — en alternance.

### L'ÉCOLE

36 avenue Salvador Allende  
93800 Épinay-sur-Seine

### TE JOINDRE

contact@ems-epinay.com  
01 84 21 01 51

### TES HORAIRES

Les jours et horaires de ta promotion sont sur ton calendrier d'alternance, remis à la rentrée.

## 2. Qui fait quoi

Quatre personnes portent les sujets qui te concernent. Toutes sont joignables par mail ou au **01 84 21 01 51**, et chacune tient une permanence — à l'heure du déjeuner, quand tu es à l'école.

| QUI                                                    | POUR QUOI                                                                                                                        | QUAND                                                  |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Claudiane Nguetsop</b><br>c.nguetsop@ems-epinay.com | <b>Handicap et aménagements</b> , suivi pédagogique, <b>aides étudiantes</b> , difficultés.                                      | Les 1ers jeudis et 3es lundis du mois, 13h-14h         |
| <b>Glenn Roullier</b><br>g.roullier@ems-epinay.com     | Recherche d'entreprise, placement et <b>suivi en alternance, rupture de contrat</b> , assistance technique et outils numériques. | Tous les après-midi, à l'école                         |
| <b>Soraia Zerrouk</b><br>s.zerrouk@ems-epinay.com      | Responsable admissions — <b>mixité</b> , égalité professionnelle, <b>diversité et harcèlement</b> , illettrisme et illettrisme.  | Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, 13h-14h |
| <b>Oumaima Touil</b><br>o.touil@ems-epinay.com         | <b>Droits et devoirs des apprentis</b> , accident du travail, <b>mobilité</b> nationale et internationale.                       | Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, 13h-14h |

L'accueil général : contact@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51.

### 3. Ton statut

#### En alternance : salarié ET étudiant

Ton contrat d'apprentissage fait de toi un salarié de ton entreprise. La formation est **gratuite pour toi** : elle est financée par l'OPCO de l'employeur (articles L. 6211-1 et L. 6221-2 du Code du travail). Et tu es payé chaque mois, en pourcentage du SMIC selon ton âge et ton année de contrat.

#### En formation initiale

Tu paies des frais de scolarité et **tu réalises un stage obligatoire**. Le montant de ta formation t'est communiqué à l'inscription et figure sur la fiche de ta formation en ligne. Le rythme de ta semaine est le même qu'en alternance : le temps de stage est donc là, et il peut se faire **en une ou plusieurs périodes**.

| TA FORMATION                                                                                     | DURÉE DE STAGE OBLIGATOIRE                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>BTS MCO, NDRC, Gestion de la PME, Communication</b>                                           | 56 semaines sur les deux ans                                         |
| <b>TP Négociateur technico-commercial</b>                                                        | 3 mois                                                               |
| <b>TP Responsable d'établissement marchand</b>                                                   | 3 mois                                                               |
| <b>Manager du développement commercial<br/>Manager des stratégies marketing et communication</b> | Durée fixée par le référentiel du titre, communiquée à l'inscription |

Ces durées sont celles que l'école organise. Elles sont supérieures au minimum exigé par le référentiel de chaque diplôme — de 12 à 16 semaines selon le BTS. Pour les titres professionnels, le stage couvre aussi la condition d'heures en entreprise exigée pour se présenter à l'examen.

#### Ce que l'école attend de toi

L'assiduité, d'abord : chaque absence est consignée et signalée à ton employeur — et à tes représentants légaux si tu es mineur. Un arrêt de travail vaut interdiction de formation, y compris à distance. Le reste (comportement, tenue, usage du matériel, respect des personnes) est écrit dans le règlement intérieur, qui te sera remis et s'applique dès ton inscription.

### 4. Ton parcours, étape par étape

#### À L'ENTRÉE

Un test de positionnement et une analyse de tes besoins, organisés par l'école. Ils servent à adapter ton accompagnement, pas à te classer.

#### PENDANT

Ton livret d'apprentissage suit ta formation : compétences, visites en entreprise, échanges avec ton maître d'apprentissage.

#### SI ÇA COINCÉ

Une fiche SOS, un plan d'assistance, un entretien : rien ne se règle en silence. Et en cas de rupture, ta formation continue jusqu'à six mois.

## 5. Tes protections

---

L'école a seize missions envers toi. Cinq comptent au quotidien :

- **Handicap** — tu peux demander un aménagement à tout moment, y compris dès ta candidature. Référente : Claudiane Nguetsop.
- **Harcèlement, discrimination** — une fiche de signalement existe, elle va à Soraia Zerrouk puis à la direction. Aucune sanction ne peut viser celui ou celle qui signale de bonne foi.
- **Difficultés sociales ou matérielles** — argent, logement, moral : la fiche SOS ouvre un accompagnement. Permanences aides de Claudiane Nguetsop.
- **Sécurité au travail** — en cas d'accident : les soins d'abord (15 ou 112), informer ton employeur sous 24h, prévenir l'école. Tu as un droit de retrait (art. L. 4131-1 du Code du travail).
- **Rupture de contrat** — médiation consulaire gratuite avant toute rupture à ton initiative après 45 jours, et six mois de formation possibles le temps de retrouver un employeur.

## 6. Tes aides

---

Logement, restauration, santé, transport, équipement, situations d'urgence : le guide des aides recense les dispositifs et le formulaire de demande d'aide déclenche l'accompagnement de l'école, jusqu'au versement. Commence par le simulateur public [mes-aides.ljeune1solution.gouv.fr](https://mes-aides.ljeune1solution.gouv.fr), puis viens en permanence avec ta situation.

## 7. Réclamer, dire ce qui ne va pas

---

Une réclamation se dépose par écrit ou sur le formulaire dédié. L'école en accuse réception, la numérote, répond, clôture et fait viser la clôture par la direction. Deux médiations existent et ne se confondent pas : le **médiateur de l'apprentissage** (CCI Paris Île-de-France, gratuit, obligatoire avant une rupture à ton initiative après 45 jours) et le médiateur de la consommation, pour la formation continue.

## 8. Les seize missions de ton école

---

L'article L. 6231-2 du Code du travail confie quatorze missions à tout centre de formation d'apprentis ; l'école s'en impose deux de plus. Pour chacune : ce qu'EMS met en place, la personne qui la porte, ses permanences, et les documents qui existent. L'équipe pédagogique te remet chaque document sur simple demande.

## 1. S'orienter, avec ou sans handicap : on t'accompagne.

Choisir une formation, c'est d'abord un projet — pas un dossier. En entretien comme au premier rendez-vous, on parle de ce que tu veux faire, et on valide ensemble que la formation visée y mène. Et si tu es en situation de handicap, déclaré ou non, l'école est équipée pour que ça ne t'enlève rien.

- **Signale quand tu veux** — dès la candidature, à l'inscription ou en cours d'année — chaque échange est confidentiel, et aucun diagnostic ne t'est demandé.
- **Une chaîne complète, documentée** — questionnaire d'accueil, aménagements préparés avant ton arrivée, matériel adapté, temps majoré aux évaluations, suivi régulier.
- **En entreprise aussi** — la référente handicap appuie ta recherche d'employeur et fait le lien avec ton maître d'apprentissage — la RQTH ouvre des aides à l'entreprise, jamais un frein.

**Claudiane Nguetsop**, Référente handicap · responsable pédagogique · c.nguetsop@ems-epinay.com · Les lers  
jeudis et 3es lundis du mois, de 13h à 14h, à l'école

Documents : Guide d'accueil — apprentis en situation de handicap · Protocole d'accueil (avec ses 2 questionnaires) · Formulaire de repérage · Demande d'aménagement spécialisé · Guide de repérage (à l'usage des équipes) · Handicap & accessibilité — l'engagement de l'école

*Ce que dit la loi : « Accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise, en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap. »*

## 2. On cherche avec toi, pas à ta place.

Pas d'entreprise, pas d'alternance — on le sait, et c'est pour ça qu'on ne te laisse pas chercher seul-e. Dès ta candidature, ton projet professionnel est recueilli ; ensuite, l'accompagnement est concret et régulier, jusqu'à la signature.

- **Un point de départ, avec toi** — le Bureau des entreprises fait le point sur ta recherche — CV, lettres, stratégie, entretiens — et fixe avec toi les prochaines étapes.
- **Un accompagnement de proximité** — aide à la rédaction du CV et des candidatures, préparation aux entretiens en rendez-vous, mise en relation avec les entreprises du réseau.
- **Un employeur intéressé ?** — le Bureau des entreprises qualifie le poste avec lui et monte le dossier — tu n'as rien d'administratif à porter.

**Glenn Roullier**, Responsable relations entreprises · g.roullier@ems-epinay.com · Tous les après-midi, à l'école

Documents : Guide de bonnes pratiques — recherche d'entreprise

*Ce que dit la loi : « Appuyer et accompagner les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur. »*

### 3. Deux lieux, une seule formation.

Une alternance ne marche que si l'école et l'entreprise racontent la même histoire. Chez EMS, cette cohérence passe par un circuit outillé de bout en bout.

- **Avant la signature** — la fiche de renseignement du poste établit l'adéquation entre tes missions et le référentiel du diplôme. L'avis pédagogique est rendu avant tout contrat.
- **Pendant le contrat** — ton livret d'apprentissage circule entre toi, ton maître d'apprentissage et l'école. Deux visites ou entretiens par an, le premier dans les deux premiers mois.
- **Si quelque chose ne colle pas** — toi, un formateur ou un salarié pouvez notifier un doute d'incohérence — chaque notification ouvre un suivi tracé jusqu'aux actions décidées.
- **Les maîtres d'apprentissage sont outillés** — guide dédié, fiche de vérification des qualifications — et le MOOC gratuit de l'AFPA pour se former au rôle.

**Glenn Roullier**, Responsable relations entreprises · g.roullier@ems-epinay.com · Tous les après-midi, à l'école  
Documents : Fiche de renseignement — entreprise et poste · Guide employeur — votre contrat d'alternance en ligne · Guide du maître d'apprentissage · Notification d'incohérence — apprenti · Notification d'incohérence — observateur · Fiche de suivi — incohérence notifiée · Fiche de vérification des qualifications du maître d'apprentissage

*Ce que dit la loi : « Assurer la cohérence entre la formation dispensée en leur sein et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage. »*

### 4. Salarié ET étudiant : ce que ça change.

En apprentissage, tu es les deux à la fois : étudiant·e à l'école, salarié·e en entreprise. Ça t'ouvre des droits (salaire, congés payés, congé de révision, protection sociale) et ça t'engage (assiduité, règles de l'entreprise, santé-sécurité). Mission de l'école : que tu saches tout ça dès le début — pas au premier problème.

- **Dès la rentrée** — le pack d'accueil t'est remis et présenté : précis des droits et devoirs, précis des avantages, manuel d'onboarding, règlement intérieur.
- **Tout reste à portée de main** — chaque document t'est remis sur simple demande à l'équipe pédagogique, dans sa version à jour — pas besoin de retrouver un papier.
- **Santé et sécurité** — les règles applicables en milieu professionnel font partie de l'information de rentrée ; côté entreprise, ton employeur a ses obligations.

**Oumaima Touil**, Référente droits et devoirs · o.touil@ems-epinay.com · Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

Documents : Précis des droits et devoirs de l'apprenti · Précis des avantages pour les apprentis · Manuel d'onboarding · Livret d'accueil de l'apprenant · Règlement intérieur

*Ce que dit la loi : « Informer, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et en tant que salariés et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel. »*

## 5. Une rupture n'est pas une fin.

Les ruptures de contrat, ça arrive. La loi te protège : tu continues ta formation pendant six mois, et l'école t'accompagne pour retrouver un employeur.

- **Ta formation continue** — pendant six mois après la rupture, tu suis les cours sous statut de stagiaire de la formation professionnelle — affiliation à la sécurité sociale, rémunération possible.
- **Un plan de soutien, systématiquement proposé** — diagnostic, objectifs, mise en relation avec le réseau, suivi régulier — et un volet social et psychologique si besoin.
- **Le circuit légal, expliqué** — les 45 premiers jours en entreprise, chacun peut rompre librement ; au-delà, la brochure détaille les cas et la saisine du médiateur de l'apprentissage.
- **Tu retrouves une entreprise** — exactement le même accompagnement que pour une première recherche, jusqu'au nouveau contrat.

**Oumaima Touil**, Référente droits et devoirs · o.touil@ems-epinay.com · Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

Avec **Glenn Roullier**, Bureau des entreprises — la recherche de ta nouvelle entreprise · g.roullier@ems-epinay.com · Tous les après-midi, à l'école

Documents : Brochure rupture de contrat · Plan de soutien individualisé — rupture

*Ce que dit la loi : « Permettre aux apprentis en rupture de contrat la poursuite de leur formation pendant six mois tout en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi. Les apprentis en rupture de contrat sont affiliés à un régime de sécurité sociale et peuvent bénéficier d'une rémunération, en application des dispositions prévues respectivement aux articles L. 6342-1 et L. 6341-1. »*

## 6. Argent, logement, moral : parle-nous.

Un loyer qui ne passe pas, un frigo vide, un coup de mou qui dure — ces choses-là mettent des alternances en péril bien plus souvent que les notes. La mission de l'école : les détecter tôt et t'aider à les résoudre, avec les partenaires qu'il faut.

- **La fiche SOS** — ton canal direct : tu décris ta difficulté — pédagogique, sociale, financière, salariale, administrative — l'école accuse réception et un accompagnement démarre.
- **La détection ne repose pas que sur toi** — enseignants et équipes disposent d'une fiche de détection : chaque situation observée ouvre un plan d'assistance individualisé, tracé jusqu'à l'issue.
- **Les relais qui comptent** — guide des aides (logement, santé, alimentation, urgence), permanences, et le lien avec la mission locale et le service public de l'emploi.

**Claudiane Nguetsop**, Référente aides et accompagnement · c.nguetsop@ems-epinay.com · Les 1ers jeudis et 3es lundis du mois, de 13h à 14h, à l'école

Documents : Fiche SOS · Fiche de détection des difficultés (équipes) · Plan d'assistance individualisé · Guide des aides étudiantes

*Ce que dit la loi : « Apporter, en lien avec le service public de l'emploi, en particulier avec les missions locales, un accompagnement aux apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage. »*

## 7. Ici, tout le monde a sa place.

Une école de commerce à Épinay-sur-Seine, ça se doit d'être à l'image de sa ville : mixte, ouverte, exigeante avec tout le monde. Et la prévention du harcèlement sexuel y passe par un circuit qui fonctionne.

- **Une référente nommée, des permanences réelles** — Soraia Zerrouk tient permanence deux fois par mois (créneaux ci-dessous) et reçoit les signalements en confidentialité — accusé de réception, traitement tracé jusqu'aux suites données.
- **Détecter avant que ce soit avéré** — à côté de la fiche de signalement, la fiche de détection permet à quiconque de consigner des comportements inquiétants et de déclencher une action préventive.
- **Sensibiliser les trois publics** — étudiants, formateurs et maîtres d'apprentissage ont chacun leur guide — la mixité se joue à l'école ET en entreprise.
- **Un recours externe, à tout moment** — le Défenseur des droits : 09 69 39 00 00 · [defenseurdesdroits.fr](http://defenseurdesdroits.fr)

**Soraia Zerrouk**, Responsable admissions · [s.zerrouk@ems-epinay.com](mailto:s.zerrouk@ems-epinay.com) · Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

Documents : Feuille de route mixité · Fiche de signalement — harcèlement · Fiche de détection — harcèlement · Fiche de témoignage (intervention d'un tiers)

*Ce que dit la loi : « Favoriser la mixité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité. Ils participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers. »*

## 8. Les métiers n'ont pas de genre.

Tu entres dans des métiers — commerce, gestion, vente — où les femmes et les hommes travaillent ensemble partout, et où les écarts de salaire et de carrière existent encore. L'école a une mission légale : t'informer sur l'égalité professionnelle, maintenant, pendant ta formation.

- **L'information fait partie de la formation** — les guides inclusion et égalité au travail couvrent tes droits, les recours, et ce que dit la loi sur l'égalité salariale et professionnelle.
- **Côté entreprise aussi** — la version maîtres d'apprentissage sensibilise ceux qui t'encadrent au quotidien : l'égalité se joue d'abord là où tu travailles.
- **Et si tu constates un écart ?** — discrimination salariale, différence de traitement : la référente est là, les fiches de signalement aussi — circuit tracé jusqu'aux suites.

**Soraia Zerrouk**, Responsable admissions · [s.zerrouk@ems-epinay.com](mailto:s.zerrouk@ems-epinay.com) · Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

Documents : Guide inclusion & égalité au travail — étudiants · Guide inclusion & égalité au travail — maîtres d'apprentissage

*Ce que dit la loi : « Encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des apprentis. »*

## 9. La diversité est une force.

EMS est née pour les jeunes d'ici, à Épinay-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis — la diversité est notre réalité quotidienne : une large part de nos apprentis vient des quartiers prioritaires de la ville et du département. Et l'égalité des chances se défend concrètement, contre toutes les formes de discrimination.

- **Un circuit de signalement complet** — discrimination directe ou indirecte, à l'embauche, en formation ou en entreprise : fiche de signalement, fiche de détection, suivi tracé jusqu'aux suites.
- **Les trois publics sensibilisés** — étudiants, formateurs et maîtres d'apprentissage ont chacun leur guide — une discrimination peut venir de n'importe où, la prévenir est l'affaire de tous.
- **Un recours externe, à tout moment** — le Défenseur des droits, gratuit et confidentiel : 09 69 39 00 00 · [defenseurdesdroits.fr](mailto:defenseurdesdroits.fr) — il peut être saisi directement, sans passer par l'école.

**Soraia Zerrouk**, Responsable admissions · [s.zerrouk@ems-epinay.com](mailto:s.zerrouk@ems-epinay.com) · Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

Documents : Fiche de signalement — discrimination · Fiche de détection — discrimination · Guide inclusion & égalité au travail — étudiants · Guide inclusion & égalité au travail — formateurs

*Ce que dit la loi : « Favoriser, au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à l'égalité des chances et à la lutte contre toutes formes de discriminations et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui mette en avant les avantages de la diversité. »*

## 10. Quatre semaines ailleurs, si tu veux.

Une période de mobilité de quatre semaines est proposée au cours de ta formation — en France ou à l'étranger, dans une entreprise ou une organisation partenaire. C'est une vraie expérience de plus sur ton CV, et des financements existent pour que le coût ne soit pas un frein.

- **Une référente dédiée** — elle instruit ton projet : destination, faisabilité avec ton entreprise et ton calendrier de formation, financements.
- **Le guide, pour tout comprendre** — Erasmus+ et les financements de mobilité — les dispositifs, les montants et comment candidater.
- **Le carnet de route, pour ne rien rater** — de la réunion d'orientation au rapport de retour : dossier, acceptation, logement, visa, assurance, briefing de départ — chaque étape suivie.

**Oumaima Touil**, Référente mobilité · [o.touil@ems-epinay.com](mailto:o.touil@ems-epinay.com) · Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

Documents : Guide de la mobilité étudiante · Carnet de route de l'étudiant en mobilité

*Ce que dit la loi : « Encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis en nommant un personnel dédié, qui peut comprendre un référent mobilité mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les programmes de l'Union européenne, et en mentionnant, le cas échéant, dans le contenu de la formation, la période de mobilité. »*

## 11. La formation à distance ? Pas ici.

La loi encadre strictement la formation à distance en apprentissage : assistance technique et pédagogique identifiée, cadrage écrit, suivi renforcé, traces d'activité. Cette mission ne trouve pas à s'appliquer à EMS : **l'école ne dispense aucune formation à distance.**

- **100 % présentiel** — tes cours se déroulent dans les salles de l'école, au 36 avenue Salvador Allende à Épinay-sur-Seine — face à tes formateurs, avec ta promo.
- **Si l'école devait un jour en proposer** — le cadre exigé par la loi — assistance identifiée, modalités de suivi, traces d'activité — serait formalisé et publié AVANT tout démarrage. Pas l'inverse.
- **Le numérique accompagne, il ne remplace pas** — tes documents tenus à jour, ton livret d'apprentissage qui suit ta formation, une équipe pédagogique joignable — mais la formation se vit en salle.

**Claudiane Nguetsop**, Responsable pédagogique · [c.nguetsop@ems-epinay.com](mailto:c.nguetsop@ems-epinay.com)

*Ce que dit la loi : « Assurer le suivi et l'accompagnement des apprentis quand la formation prévue au 2° de l'article L. 6211-2 est dispensée en tout ou partie à distance. »*

## 12. Comment on t'évalue, sans surprise.

Chaque certification a son certificateur, et chaque certificateur ses règles — BTS (épreuves nationales du ministère chargé de l'Enseignement supérieur), titres professionnels (sessions d'examen du ministère du Travail), master (organisme certificateur, enregistré au RNCP). La mission de l'école : les appliquer à la lettre, et que tu saches toujours où tu en es.

- **Un positionnement à l'entrée** — organisé par l'école : connaissances, compétences transversales, numérique. Il sert à adapter ton parcours.
- **Le contrôle continu, conforme au référentiel** — les évaluations suivent le référentiel officiel de ta certification ; nature des épreuves et coefficients sont sur la fiche de ta formation.
- **Ton entreprise évalue aussi** — via ton livret d'apprentissage : positionnement croisé avec ton maître d'apprentissage sur la grille officielle du diplôme, à chaque jalon, avec visa de l'école.
- **Des aménagements si besoin** — temps majoré, salle à part, matériel adapté, sujets adaptés : la demande se fait auprès de la référente handicap, qui la porte auprès du certificateur.

**Claudiane Nguetsop**, Responsable pédagogique · c.nguetsop@ems-epinay.com

Documents : Procédure — le positionnement d'entrée · Demande d'aménagement spécialisé (examens)

*Ce que dit la loi : « Évaluer les compétences acquises par les apprentis, y compris sous la forme d'un contrôle continu, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur. »*

## 13. Pas de diplôme cette fois ? On continue.

Rater un examen ou interrompre sa formation, ce n'est la fin de rien — à condition que quelqu'un t'aide à construire la suite. C'est une mission légale de l'école, et elle commence bien avant l'échec : par la prévention du décrochage.

- **Prévenir d'abord** — chaque absence est tracée et signalée ; dès qu'un signe de décrochage apparaît, la fiche de détection préventive déclenche un entretien et des interventions.
- **Rebondir ensuite** — échec ou interruption : le plan de poursuite fait le point avec toi — redoublement, passerelle, nouveau contrat, VAE, réorientation.
- **Avec les mêmes armes** — aide au CV, préparation aux entretiens, offres du réseau : tout l'accompagnement reste ouvert, que tu poursuives ici ou ailleurs.

**Claudiane Nguetsop**, Responsable pédagogique · c.nguetsop@ems-epinay.com

Documents : Plan de poursuite de formation · Fiche de détection préventive de l'abandon · Processus de gestion et de prévention des absences

*Ce que dit la loi : « Accompagner les apprentis ayant interrompu leur formation et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle vers les personnes et les organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation. »*

## 14. Les aides, on t'y emmène.

Apprenti·e, tu as droit à plus d'aides que tu ne le crois — logement, transport, santé, permis. Le problème n'est jamais leur existence : c'est de les connaître et de monter le dossier. C'est exactement là que l'école intervient.

- **Le guide des aides** — Mobili-Jeune (10 à 100 €/mois sur ton loyer, sous conditions de salaire et de distance), APL, garantie Visale (gratuite, sur les trois premières années du bail), santé, alimentation, urgence.
- **Des permanences pour monter tes dossiers** — deux fois par mois, tu viens avec ta situation, tu repars avec un dossier prêt. Et la carte d'étudiant des métiers t'ouvre les réductions étudiantes.
- **Et le permis ?** — l'aide d'État de 500 € n'existe plus depuis le 21 février 2026. Restent ton CPF et les aides de ta région ou de ta commune — on monte le dossier ensemble.

**Claudiane Nguetsop**, Référente aides et accompagnement · c.nguetsop@ems-epinay.com · Les 1ers jeudis et 3es lundis du mois, de 13h à 14h, à l'école

Documents : Formulaire de demande d'aide · Guide des aides étudiantes · Précis des avantages pour les apprentis

*Ce que dit la loi : « Accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur. »*

## 15. Zéro accident, ça se prépare. ANTICIPATION VOLONTAIRE

Les jeunes travailleurs sont statistiquement les plus exposés aux accidents du travail — premiers mois, gestes nouveaux, consignes qu'on n'ose pas faire répéter. L'école a choisi d'en faire une mission à part entière, sans attendre que la loi l'impose.

- **Signaler AVANT l'accident** — machine sans protection, équipement manquant, gestes dangereux : une fiche déclenche vérification et actions tracées.
- **Le droit de retrait existe** — face à un danger grave et imminent, tu peux te retirer de la situation (art. L. 4131-1) — préviens ton employeur, puis l'école.
- **Sensibiliser ton employeur** — la prévention est d'abord sa responsabilité : document unique d'évaluation des risques, équipements, formation renforcée pour les mineurs.
- **Si un accident arrive** — soins d'abord, information de l'employeur sous 24h, déclaration à la CPAM sous 48h et feuille d'accident : le guide réflexe tient sur une page.

**Glenn Roullier**, Responsable relations entreprises · g.roullier@ems-epinay.com · Tous les après-midi, à l'école

Documents : Guide réflexe — en cas d'accident du travail · Fiche de signalement — situation dangereuse au travail · Guide de prévention et gestion des accidents du travail

*Le cadre : « Anticipation volontaire de l'école — cette mission ne figure pas encore à l'article L. 6231-2 du Code du travail : EMS la met en œuvre par avance et la présente comme telle. »*

## 16. L'illettrisme, on le repère et on agit. ANTICIPATION VOLONTAIRE

L'illettrisme, c'est avoir été scolarisé en France sans maîtriser la lecture, l'écriture ou le calcul du quotidien ; l'illectronisme, la même difficulté face au numérique. On peut décrocher un Bac et buter sur un écrit professionnel, un calcul de marge, un tableur. Ce n'est ni rare ni honteux — et une école dont une large part des apprentis vient des quartiers prioritaires, qui forme des commerciaux et des gestionnaires, doit le repérer tôt pour y remédier, pas faire semblant de ne pas le voir.

- **Un protocole écrit, de bout en bout** — sensibilisation des formateurs au repérage, fiche de repérage, entretien confidentiel, plan de remédiation, suivi jusqu'à l'issue.
- **Le repérage, sans stigmatiser** — le positionnement d'entrée intègre l'attention aux compétences de base, en s'appuyant sur les outils publics de l'ANLCI. Un signalement est un geste d'aide, jamais une sanction.
- **La remédiation, tracée** — objectifs concrets, adaptation pédagogique, ressources dédiées, points d'étape — articulé avec la prévention du décrochage et l'accompagnement social.
- **En parler n'a jamais fait rater un diplôme** — c'est l'inverse : parles-en à un formateur, aux permanences, ou par la fiche SOS.

**Soraia Zerrouk**, Responsable admissions · s.zerrouk@ems-epinay.com

Documents : Protocole de repérage et de remédiation — illettrisme et illectronisme · Fiche de repérage — difficulté sur les compétences de base · Plan de remédiation individualisé

*Le cadre : « Anticipation volontaire de l'école — cette mission ne figure pas encore à l'article L. 6231-2 du Code du travail : EMS la met en œuvre par avance et la présente comme telle. »*

## 9. Les procédures qui te concernent

Elles sont écrites, publiées et opposables. Tu n'as pas à les apprendre — tu as à savoir qu'elles existent et où les lire.

### PROCÉDURES · 4

|                                                                                                       |                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Procédure d'accompagnement dans la recherche d'alternance — candidats en situation de handicap</b> | la recherche d'entreprise est le moment où un candidat en situation de handicap décroche le plus : la procédure dit qui fait quoi, et quand |
| <b>Procédure — le positionnement d'entrée</b>                                                         | « Le positionnement mesure où TU en es » — expliqué à l'entrant                                                                             |
| <b>Processus de gestion et de prévention des absences</b>                                             | « La règle du jeu, CONNUE DE TOUS » — et « ce que voit ton employeur »                                                                      |
| <b>Protocole d'accueil (avec ses 2 questionnaires)</b>                                                | « VOTRE référent handicap » — le protocole est expliqué à la personne concernée                                                             |

## 10. Tous tes documents

Chaque document ci-dessous existe et t'est remis sur simple demande à l'équipe pédagogique — à jour, gratuit. Il est classé par nature ; en face, ce qu'il est.

### RÈGLEMENT · 1

|                                                   |                                                                                 |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Règlement intérieur — édition octobre 2026</b> | le règlement qui s'applique à l'élève — opposable, remis à la rentrée et publié |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|

## LIVRET · 6

|                                                                                                       |                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Livret d'apprentissage 2026-2027 — BTS<br/>Gestion de la PME</b>                                   | le livret qui circule entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et l'école — il porte le CALENDRIER DE L'ALTERNANCE daté de l'année, jour par jour |
| <b>Livret d'apprentissage 2026-2027 — BTS<br/>Management commercial opérationnel</b>                  | le livret qui circule entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et l'école — il porte le CALENDRIER DE L'ALTERNANCE daté de l'année, jour par jour |
| <b>Livret d'apprentissage 2026-2027 — BTS<br/>Négociation et digitalisation de la relation client</b> | le livret qui circule entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et l'école — il porte le CALENDRIER DE L'ALTERNANCE daté de l'année, jour par jour |
| <b>Livret d'apprentissage 2026-2027 — TP<br/>Négociateur technico-commercial</b>                      | le livret qui circule entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et l'école — il porte le CALENDRIER DE L'ALTERNANCE daté de l'année, jour par jour |
| <b>Livret d'apprentissage 2026-2027 — TP<br/>Responsable d'établissement marchand</b>                 | le livret qui circule entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et l'école — il porte le CALENDRIER DE L'ALTERNANCE daté de l'année, jour par jour |
| <b>Livret d'accueil de l'apprenant</b>                                                                | « Ce livret dit qui fait quoi, ce à quoi TU as droit »                                                                                                |

## PRÉCIS · 2

|                                                   |                                                                          |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>Précis des avantages pour les apprentis</b>    | « les avantages dont TU bénéficies en tant qu'apprenti-e salarié-e »     |
| <b>Précis des droits et devoirs de l'apprenti</b> | « Tes droits, tes devoirs d'apprenti-e salarié-e » — utile à tout moment |

## GUIDES · 8

|                                                               |                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Guide de bonnes pratiques — recherche d'entreprise</b>     | « Trouver TON entreprise : le guide », adressé à l'élève                                           |
| <b>Guide d'accueil — apprentis en situation de handicap</b>   | « Ce guide s'adresse à VOUS, apprenti-e ou stagiaire en situation de handicap »                    |
| <b>Guide de la mobilité étudiante</b>                         |                                                                                                    |
| <b>Accident du travail — tes droits et la marche à suivre</b> | « Vos obligations en tant qu'apprenti », « Vos droits pendant un arrêt de travail » — lu en entier |
| <b>Guide des aides étudiantes</b>                             | « Les aides existent — ce guide T'y emmène »                                                       |
| <b>Guide inclusion &amp; égalité au travail — étudiants</b>   | « À destination des étudiants », écrit en page de titre                                            |
| <b>Guide réflexe — en cas d'accident du travail</b>           | « Une page à garder... voilà exactement quoi faire, dans l'ordre »                                 |
| <b>Manuel d'onboarding</b>                                    | « Ce manuel TE guide en 8 étapes, de la veille de ton premier jour »                               |

## BROCHURES · 2

|                                                               |                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Brochure rupture de contrat</b>                            | « Un contrat qui s'arrête n'est pas un parcours qui s'arrête... pour que TU continues »   |
| <b>Handicap &amp; accessibilité — l'engagement de l'école</b> | « l'école s'adapte à VOUS » — engagement public envers apprentis, stagiaires et candidats |

## PROCÉDURES · 4

|                                                                                                       |                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Procédure d'accompagnement dans la recherche d'alternance — candidats en situation de handicap</b> | la recherche d'entreprise est le moment où un candidat en situation de handicap décroche le plus : la procédure dit qui fait quoi, et quand |
| <b>Procédure — le positionnement d'entrée</b>                                                         | « Le positionnement mesure où TU en es » — expliqué à l'entrant                                                                             |
| <b>Processus de gestion et de prévention des absences</b>                                             | « La règle du jeu, CONNUE DE TOUS » — et « ce que voit ton employeur »                                                                      |
| <b>Protocole d'accueil (avec ses 2 questionnaires)</b>                                                | « VOTRE référent handicap » — le protocole est expliqué à la personne concernée                                                             |

## FORMULAIRES · 3

|                                                   |                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Formulaire de réclamation</b>                  | la pièce qu'on remplit quand quelque chose ne va pas — appelée depuis le pied de page de TOUTES les pages de l'ancien site, donc le lien le plus exposé de la bascule |
| <b>Demande d'aménagement spécialisé (examens)</b> | « VOUS pouvez signaler un besoin » — la demande émane de la personne concernée                                                                                        |
| <b>Formulaire de demande d'aide</b>               | « TU remplis ce formulaire, l'école monte le dossier AVEC TOI »                                                                                                       |

## FICHES · 6

|                                                               |                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fiche SOS</b>                                              | « Un souci ? Dis-LE nous... cette fiche formalise TA demande d'aide »                    |
| <b>Fiche de signalement — harcèlement</b>                     | « À remettre, en confidentialité, à Soraia Zerrouk » — le geste de la personne concernée |
| <b>Fiche de signalement — discrimination</b>                  | même circuit que le harcèlement : remise en confidentialité par la personne concernée    |
| <b>Fiche de témoignage — ce dont tu as été témoin</b>         | décision Walid : l'élève doit pouvoir témoigner de tout, de manière tracée               |
| <b>Fiche de signalement — situation dangereuse au travail</b> | « Signaler AVANT l'accident » — le geste de celui qui subit la situation                 |
| <b>Notification d'incohérence — apprenti</b>                  | « TON poste ne correspond pas à ta formation ? Dis-le » — le geste de l'élève            |

## PLANS · 1

|                                       |                                                                       |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>Plan de poursuite de formation</b> | « TON droit, noir sur blanc » — le document énonce un droit à l'élève |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|

## CARNET · 1

|                                                  |                                                       |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Carnet de route de l'étudiant en mobilité</b> | « TON guide de bout en bout... organise TA mobilité » |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|

## CERTIFICAT · 1

|                                       |                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Certificat Qualiopi n° QNW0189</b> | pièce de conformité opposable : sa raison d'être est d'être montrée — QUALIPRO, délivré le 30/06/2026, valide jusqu'au 29/06/2029, actions de formation et actions de formation par apprentissage |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Ce livret t'est remis avec les documents de ta rentrée.** Tout ce qu'il contient est à ta disposition auprès de l'équipe pédagogique : ce livret existe pour que tu le saches. Édition rentrée 2026, générée le 8 octobre 2026 depuis les sources de l'école — 16 missions, 4 procédures, 35 documents.

### EPINAY MANAGEMENT SCHOOL

SAS au capital de 10 000 € · 36 avenue Salvador Allende — 93800 Épinay-sur-Seine · 951 023 183 R.C.S. Bobigny · NDA  
n° 11 93 12183 93 — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État  
contact@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51 · ems-epinay.com